

COMMUNE DE DACHSTEIN



21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN
Tél. 03 88 47 90 60
Fax 03 88 47 90 61
E-mail : mairie@dachstein.fr

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2020 A 20 HEURES 15
EN MAIRIE**

L'an deux mille vingt, le onze mars à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de Dachstein, convoqué par lettre du quatre mars 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire.

Membres présents : Béatrice MUNCH, Jean-Baptiste BIBERIAN, Nicole VIVIEN, Véronique JULET, Vincent MARTIN, Sylvie KRAUTH, Evelyne GRAUFFEL, Bertrand BOMO, Olivier BILLON,

Membres absents excusés : Rocco NAPOLI donne procuration à Leon MOCKERS, Martine ACHER donne procuration à Béatrice MUNCH, Edith BENTZ donne procuration à Véronique JULET, Théophile GILLMANN donne procuration à Nicole VIVIEN, Laurent RAUGEL, Laetitia MARTZ

Absents non excusés : Patrice CLEDAT, Nathalie MARTIN, Olivier WILT

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nicole VIVIEN est élue secrétaire de séance à l'unanimité en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

Madame Martine ALTEMAIRE, secrétaire générale, assiste Madame Véronique JULET dans ses fonctions.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal l'ajout de la délibération N°2020-011 concernant l'approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig et de la délibération N°2020-012 concernant une demande de subvention pour ravalement de façades, et ce dernier ne s'y est pas opposé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2020

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 28 janvier 2020.

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 mars 2020

20-013 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal accompagné de la balance d'entrée, des opérations de l'année et de la balance de sortie ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, le tableau des résultats de l'exécution du budget communal ;

APRES s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix des membres présents,

CONSTATE la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2019 de la commune ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'autre observation, ni réserve de sa part.

20-014 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par Monsieur Léon MOCKERS, Maire ;

VU la balance générale des comptes de l'exercice 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal ;

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré ;

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 mars 2020

Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Mme Béatrice MUNCH en qualité de Présidente de séance ;

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle de séance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix des membres présents,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel se résume comme suit :

BUDGET GENERAL	Prévisions BP 2019	Réalisations CA 2019	Report de l'exercice 2018	Résultat cumulé 2019
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	1 357 522.91 €	934 455.16 €	0.00 €	934 455.16 €
Recettes	1 357 522.91 €	1 142 521.68 €	306 967.91€	1 449 489.59 €
Résultat de l'exercice				515 034.43 €
Excédent de fonctionnement		208 066.52 €		515 034.43 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 085 351.98 €	698 619.70 €		698 619.70 €
Recettes d'investissement	1 085 351.98 €	559 913.86 €	19 690.93 €	579 604.79 €
Résultat de l'exercice				19 094.91 €
Résultat d'investissement		-138 705.84 €		-119 014.91 €
Résultat de clôture		69 360.68 €		396 019.52 €

20-014 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par Monsieur Léon MOCKERS, Maire ;

VU la balance générale des comptes de l'exercice 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal ;

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 mars 2020

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré ;

Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Mme Béatrice MUNCH en qualité de Présidente de séance ;

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle de séance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix des membres présents,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel se résume comme suit :

BUDGET GENERAL	Prévisions BP 2019	Réalisations CA 2019	Report de l'exercice 2018	Résultat cumulé 2019
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	1 357 522.91 €	934 455.16 €	0.00 €	934 455.16 €
Recettes	1 357 522.91 €	1 142 521.68 €	306 967.91€	1 449 489.59 €
Résultat de l'exercice				515 034.43 €
Excédent de fonctionnement		208 066.52 €		515 034.43 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 085 351.98 €	698 619.70 €		698 619.70 €
Recettes d'investissement	1 085 351.98 €	559 913.86 €	19 690.93 €	579 604.79 €
Résultat de l'exercice				19 094.91 €
Résultat d'investissement		-138 705.84 €		-119 014.91 €
Résultat de clôture		69 360.68 €		396 019.52 €

10. DIVERS

Sous le point « Divers », le Maire rend compte au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui lui a été consentie par délibération du 8 avril 2014.

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 mars 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 mars 2020

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
Léon MOCKERS		Edith BENTZ	Procuration à Véronique JULET
Béatrice MUNCH		Patrice CLEDAT	Absent
Jean-Baptiste BIBERIAN		Olivier BILLON	
Nicole VIVIEN		Nathalie MARTIN	Absente
Rocco NAPOLI	Procuration à Léon MOCKERS	Bertrand BOMO	Excusé
Martine ACHER	Procuration à Béatrice MUNCH	Olivier WILT	Excusé
Véronique JULET		Théophile GILLMANN	Procuration à Nicole VIVIEN
Vincent MARTIN		Laurent RAUGEL	Excusé
Sylvie KRAUTH		Laëtitia MARTZ	Excusée
Evelyne GRAUFFEL			